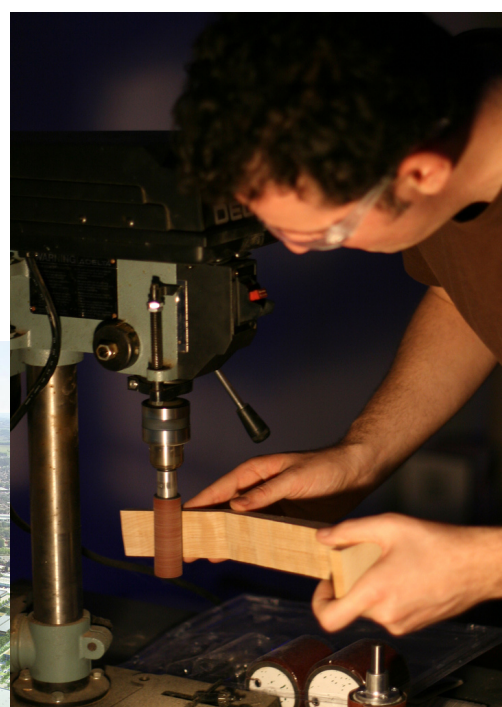


# ecolo

## BRABANT WALLON

### Programme provincial 2012 Développement économique



**Ecolo Brabant wallon**

Rue Charlemagne 6/201

1348 Louvain-la-Neuve

010/45.44.90 - 010/45.05.56

[ecolo.bw@ecolo.be](mailto:ecolo.bw@ecolo.be)

<http://www.brabant-wallon.regionale.ecolo.be>

## Développement économique du BW

Le Brabant wallon est connu comme la province wallonne la plus privilégiée en matière de développement économique.

Mais sa situation socio-économique n'est pas idéale pour autant :

- le chômage croît comme partout ailleurs, même celui des personnes possédant des diplômes de l'enseignement supérieur, universitaire voire post-universitaire ;
- les jeunes et les personnes peu qualifiées restent souvent sur le carreau en Brabant wallon comme ailleurs en Wallonie ;
- le développement économique de la Province n'est pas sans poser de problèmes du point de vue de l'environnement, de la mobilité et parfois du gaspillage et de la dégradation des espaces naturels ruraux.

L'Intercommunale du Brabant Wallon (IBW) est une des instances qui oriente fondamentalement les choix de développement de la Province. Sa couverture territoriale permet, contrairement à ce qui se passe dans les autres provinces, d'envisager le développement territorial en synergie tant avec l'institution provinciale (espace démocratique) qu'avec d'autres instances (espace économique) telles que Nivelinvest (partenariat public-privé organisé pour la prise de capital à risque au profit de PME du BW), la SARSI (Société de réhabilitation des sites industriels désaffectés) ou INEX (Initiative et Excellence) qui est chargée de l'animation économique.

Le Brabant wallon est attractif avec ou sans l'IBW. La proximité de Bruxelles, la présence de l'UCL, la main-d'œuvre qualifiée, la qualité de vie font du Brabant wallon une zone qui retient l'attention des investisseurs étrangers ou des autres régions du pays. Mais l'IBW ne peut se limiter à faciliter le transfert/déménagement d'entreprises et d'emplois, elle doit aussi développer et coordonner des projets, initier des filières endogènes, assurer un développement durable du territoire provincial.



## Notre projet

Le développement économique bien pensé est celui qui répond aux besoins de la population. L'économie au service de l'homme, c'est choisir les activités que nous voulons développer au service de la collectivité.

Nous voulons que les défis qui se profilent (agir face au coût et à la dépendance énergétique, au tout à la voiture, à l'augmentation de l'espérance de vie, pour citer quelques exemples) deviennent des opportunités de développement et pas des charges à gérer péniblement.

Pour atteindre de tels défis, il s'impose de **développer des pôles associant recherche fondamentale, recherche appliquée, production et création d'une image**. Le Brabant wallon doit être porteur d'initiatives prometteuses dans des domaines tels que l'énergie, la mobilité ou le transport. En conséquence, la structure intercommunale IBW pourrait se voir déléguer l'ensemble du développement économique de la Province, comme opérateur principal d'une vision à définir par l'institution provinciale. Seul un **contrat de gestion** peut structurer cette collaboration. Précision de la mission, définition des objectifs opérationnels, fixation des indicateurs seront inclus dans ce contrat de gestion à finaliser dans les six mois du début de la législature.

Cette dynamique globale ne doit bien sûr pas empêcher les communes de mener des projets locaux sur le plan du **développement du commerce et de l'artisanat ou de filières courtes** du producteur au consommateur avec l'aide ou non d'agences de développement local.

## Nos propositions

- L'IBW doit devenir l'opérateur provincial du développement économique en collaboration étroite avec les autres acteurs tels que l'Invest du BW (Nivelinvest), la Chambre de Commerce et d'Industrie, la SARSI, INEX ou encore l'UCL et l'ULB (site de Nivelles). Cette mission se décline en différents objectifs, décrits ci-dessous.
- Coordonner les projets de développement économique de l'ensemble des communes de la Province
- Aider les entreprises à s'installer, se développer, s'insérer dans les filières et réseaux adéquats.
- Orienter la politique de développement économique vers des projets de développement qui répondent aux défis de l'avenir. Cela veut dire
  - susciter l'émergence d'activités nouvelles, soit en stimulant la créativité locale, soit en prospectant les idées dormantes et les idées venues d'ailleurs ; diffuser les idées ainsi recueillies dans tous les lieux où elles peuvent être exploitées et, le cas échéant, trouver les personnes, les entreprises ou les associations qui s'en saisiront pour en faire un projet à concrétiser,
  - accompagner les porteurs de projets aux différentes étapes de leur projet,
  - définir des critères de l'intérêt de l'activité, favorables à l'environnement et à la qualité des emplois créés,
  - soutenir la création des emplois de proximité,
  - soutenir l'économie sociale qui offre à la fois des emplois aux personnes moins qualifiées et répond aux besoins de la population.
- Les défis de l'avenir sont multiples mais ils portent très certainement sur les économies d'énergie et la production d'énergie renouvelable, sur des formules de transport multimodales, sur la construction durable (éco ou bioconstruction/rénovation), sur l'agriculture biologique et l'agroalimentaire qui s'y articule. Dans ce cadre, le sixième pôle de compétitivité du Plan Marshall 2.vert et les Alliances Emploi-Environnement, développés par la Région wallonne, seront de précieux alliés. L'IBW veillera à s'y inscrire concrètement et ambitieusement.
- Localiser les activités économiques dans le cadre d'une politique de développement territorial cohérente en tenant compte des problématiques environnementales (eau, air, sol, déchets, etc.) et de mobilité (accessibilité des personnes et des marchandises) et en accordant une priorité à la localisation dans les SAED (sites d'activité économique désaffectés).



**AVEC VOUS**  
pour des solutions durables